

Les principales règles d'usage

1/ Le poids du drone

Pour le moment il n'y a pas de limite de poids au niveau du drone, il est probable - même si encore incertain - qu'en 2018 il soit interdit de faire voler un drone de plus de 800 grammes sans avoir au préalable passé une certification en ligne. Heureusement la plupart des drones « grand public » vendus aujourd'hui sont inférieurs à cette limite de poids.

2/ Altitude

L'altitude maximum du drone est de 150 mètres, il est interdit d'aller au-delà. Cette hauteur max ne sort pas de nulle part ! il s'agit de l'altitude de vol minimale des ULM et des avions légers. Ainsi si vous allez plus haut que cette limitation vous entrez dans une zone de vol réservés aux ULM et aux avions de loisirs et cela pose de graves dangers pour les pilotes et les occupants de ces appareils.

3/Respect de la vie privée

Il est interdit de filmer des personnes qui n'auraient pas au préalable données leurs accords. Interdit donc de filmer les voisins et les passants à leurs insu. Survol de villes et zones pavillonnaires Il est interdit de faire évoluer votre drone dans les villes, villages et autres zones pavillonnaires ; en bref **on ne survole pas des personnes non prévenues et consentantes !**

4/ Vol à vue

Le drone doit toujours rester dans votre champ de vision, ce qui signifie que **vous devez toujours l'avoir à vue** (entre 150 mètres et 300 mètres de distance – et non de hauteur ! - en fonction du temps).

5/ Survol d'aéroport et d'aérodrome

Il est strictement interdit de faire voler un drone à proximité d'un aéroport ou d'un aérodrome, entre autre **parce qu'à cet endroit (circuit de piste), les avions et les ULM sont à une altitude inférieure à 150 m**. Si vous vous faites prendre à piloter votre drone à proximité d'un aéroport vous risquer des poursuites, des amendes et de la prison.

Les aéroports importants (Bergerac pour nous) ont par ailleurs une zone protégée (CTR) de plusieurs km de diamètre interdite aux drones (et maquettes également) pour que les avions puissent voler sans se poser de question quelle que soit leur altitude... !

La réglementation complète et détaillée:

<https://www.lereviewer.com/drone/reglementation-drone>